

LES 5 LEVIERS

**pour booster
l'engagement de vos
collaborateurs avec**

**#activateur
de progrès**

EMPLOI & HANDICAP



1. LE MESSAGE DE LA **DIRECTION**

Commencez par envoyer
un message à l'ensemble
de vos équipes pour
expliquer pourquoi
votre organisation est
#activateurdeprogrès.
Par exemple :

« Chers collaborateurs
et collaboratrices,
j'ai décidé d'inscrire notre
organisation comme
#activateurdeprogrès.
Ainsi, nous mettons en valeur
notre engagement et nous nous
associons à une campagne
de communication nationale
destinée à soutenir l'emploi
des personnes handicapées.
Je souhaite que nous nous
mobilisions tous sur ce sujet
d'inclusion. »



2. DES OUTILS À VOTRE DISPOSITION POUR COMMUNIQUER

En vous inscrivant comme #activateurdeprogrès, vous avez accès gratuitement à un **kit de communication complet**. Vous pouvez télécharger via votre compte #activateurdeprogrès des visuels (à personnaliser avec votre logo, ou non) aux formats Facebook, X, LinkedIn et Instagram, ainsi qu'un guide incluant des posts pré-rédigés à diffuser sur vos comptes. **Profitez de nos ressources numériques pour afficher votre engagement sur les réseaux sociaux !**

Pour vous connecter à votre compte #activateurdeprogrès, rendez-vous sur **activateurdeprogres.fr/user**



3. LA MOBILISATION DES DIRIGEANTS ET/OU DU CODIR

Demandez aux membres du CoDir, aux dirigeants et aux managers de votre organisation de se mobiliser sur le sujet de l'emploi des personnes handicapées. Incitez-les à diffuser sur leurs réseaux sociaux les posts personnalisés aux couleurs de votre entreprise sur LinkedIn et/ou X. Pour la réussite de votre Employee Advocacy, il est important qu'ils montrent l'exemple.

Dans vos publications, n'oubliez pas d'utiliser les mots clés **#activateurdeprogres**, **#SEEPH2026**, et de taguer l'Agefiph qui pourra partager votre message.



@Agefiph



@Agefiph_



4. LA MOBILISATION DE VOS ÉQUIPES

**Invitez vos collaborateurs
à s'engager à leur tour !**

Incitez-les à diffuser et relayer
les posts de l'entreprise
ou des dirigeants sur leurs
réseaux sociaux, et à partager
leurs propres publications.

Attention : vous devez les
encourager, mais surtout ne
les forcez pas car leurs profils
sont personnels !



5. LA PUBLICATION DE CONTENUS

Demandez à votre service Communication d'écrire des articles sur l'inclusion et l'emploi des personnes handicapées dans votre organisation et/ou de réaliser des interviews de vos collaborateurs sur le sujet. Vous pouvez les diffuser sur votre site, sur votre blog et sur vos réseaux sociaux.

Encouragez vos collaborateurs à les relayer sur leurs propres réseaux sociaux !

Dans vos publications, n'oubliez pas d'utiliser les mots clés **#activateurdeprogres**, **#SEEPH2026**, et de taguer l'Agefiph qui pourra partager votre message.



@Agefiph



@Agefiph_

